

Bienvenue à Hardinvast !

<http://www.mairiehardinvast.fr>

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable

- Urbanisme - PLU -

Publication le jeudi 2 avril 2009

Modification le samedi 26 octobre 2013

Fichier PDF créé le dimanche 5 janvier 2014



Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) "définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement" (article R123-3 du code de l'urbanisme), selon trois grands axes :

- [-] le respect du principe d'équilibre
- [-] le maintien de la diversité des fonctions urbaines et de la mixité sociale
- [-] une utilisation économe et équilibrée des espaces.

Partie intégrante du **PLU (Plan Local d'Urbanisme)** qui remplace désormais le POS (Plan d'Occupation des Sols), le PADD constitue donc un cadre de référence pour l'aménagement de la communes dans les dix années à venir.